

***DECISION DU 05/06/2020  
N°DE2020/45  
BAIL DE SOUS LOCATION  
PÔLE MEDICAL « LES CEDRES »  
CCRLP – Aurélie AUVRAY  
Ostéopathe***

***Le Président de la communauté de communes Rhône Lez Provence,***

**VU :**

- ▶ Le code général des collectivités territoriales, article L 5211-10 relatif aux délégations d'attribution du conseil communautaire au Président
- ▶ La délibération du conseil communautaire en date du 16 juillet 2016, exécutoire, donnant délégation au Président de la communauté de communes Rhône Lez Provence pour prendre toute décision concernant les conditions d'affectation, d'occupation et de location, des biens meubles et immeubles pour une durée n'excédant pas douze ans
- ▶ La délibération du conseil communautaire en date du 25 janvier 2018 approuvant la conclusion d'un bail avec la SCI des Cèdres pour son immeuble sis 50 chemin du Souvenir à Bollène (84500) et accueillant le pôle médical
- ▶ La délibération du bureau en date du 11 décembre 2018 portant fixation des tarifs au sein du pôle médical

**CONSIDERANT :**

- ▶ Le bail civil de sous location ci-joint annexé entre la communauté de communes Rhône Lez Provence, représentée par son Président Anthony ZILIO et Aurélie AUVRAY, Ostéopathe

***DECIDE***

Au nom de la communauté de communes Rhône Lez Provence,

**DECISION DU 05/06/2020**  
**N°DE2020/45**  
**BAIL DE SOUS LOCATION**  
**PÔLE MEDICAL « LES CEDRES »**  
**CCRLP – Aurélie AUVRAY**  
**Ostéopathe**

- **D'APPROUVER** les clauses du bail de sous-location liant la communauté de communes Rhône Lez Provence et Aurélie AUVRAY, Ostéopathe, pour une durée de 07 (sept) ans : du 01 avril 2020 au 31 mars 2027 aux conditions ci-après récapitulées :
  - » Location du bureau B109 d'une surface de plancher d'environ 15,77 m<sup>2</sup>, situé à l'étage du bâtiment en zone A
  - » Jouissance non exclusive des parties communes
  - » Loyer total mensuel de 378,48 € HT (trois cent soixante-dix-huit euros quarante-huit) payable mensuellement d'avance soit 454,18 € TTC (quatre cent cinquante-quatre euros cinquante-huit)
  
- **DE SIGNER** le bail ci-joint annexé

Le Président



Anthony ZILIO

Acte certifié exécutoire par :  
- Dépôt / Envoi en préfecture le  
- Publication le  
- Notification le

Le Président,

Anthony ZILIO